



UNLDC-IV



UN-OHRRLS

Pacte pour une croissance inclusive et pour la prospérité

Rapport du Groupe d' Eminentes Personnalités du
Secrétaire Général des Nations Unies sur les pays
les moins avancés

Table des Matières

Note du Secrétaire Général	3
Lettre des Coprésidents du Groupe de Personnalités Eminentes au Secrétaire général des Nations Unies	5
Le Groupe des Personnalités Éminentes	7
Termes de Référence du Groupe de Personnalités Eminentes	8
Introduction	11
Chapitre 1 : Une Économie Mondiale Polarisée	13
Chapitre 2 : Relever le défi des PMA - Définition d'un cadre	21
Chapitre 3 : Objectifs et Buts pour un nouveau Programme d'Action	28
Chapitre 4 : Cibler les Vulnérabilités particulières aux PMA	38
Conclusion	43
Annexe	45

Note du Secrétaire Général

Avec une population totale excédant les 880 millions d'habitants, les Pays les Moins Avancés (PMA) constituent le segment le plus pauvre et le plus vulnérable de l'humanité. La majorité de leurs populations vit avec moins d'un dollar par jour et est confronté à de grands défis en matière de santé et de bien-être. Malgré les gros efforts déployés aussi bien par ces pays et que par la communauté internationale, le potentiel des PMA reste largement sous exploité et la marginalisation de leurs économies sur la scène mondiale continue de s'accroître. Ces pays demeurent au cœur d'une urgence de développement toujours d'actualité.

La situation critique des PMA et leur potentiel seront abordés à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés qui se tiendra à Istanbul du 9 au 13 Mai prochain. Dans le cadre de la préparation de cet événement majeur, j'ai décidé de constituer un groupe de personnes éminentes de sorte à bénéficier de la sagesse de personnalités, issues ou non des gouvernements, et possédant une vaste expérience et expertise dans la gestion des défis de développement.

La tâche du groupe a consisté à s'appuyer sur les enseignements tirés d'une décennie de soutien international en faveur des PMA et à en tirer des recommandations relatives à une nouvelle génération de mesures en matière d'aide, de commerce, d'investissements directs étrangers, de transferts technologiques, d'allègement de la dette et d'adaptation et de résilience au changement climatique. J'ai également demandé au Groupe de sensibiliser l'opinion publique internationale de l'importance et des objectifs de la Conférence.

L'ancien Président du Mali, Monsieur Alpha Oumar Konaré, et l'ancien Président de la Banque Mondiale, Monsieur James D. Wolfensohn, sont les deux co-présidents du Groupe. Les autres membres du Groupe sont Madame Nancy Birdsall, Présidente du Centre pour le Développement Mondial, Monsieur Kemal Derviş, Vice-Président et Directeur en charge de l'Economie Mondiale et du Développement à l'Institution Brookings; Sir Fazle Hasan Abed, Fondateur du Comité d'Assistance et de Réhabilitation du Bangladesh, Sir Richard Jolly, Professeur Honoraire à l'Institut des Etudes sur le Développement de l'Université du Sussex, Docteur Louis Kasekende, Vice-Gouverneur de la Banque d'Ouganda; Monsieur Louis Michel, Député au Parlement Européen et Ancien Commissaire Européen au Développement et à l'Aide Humanitaire et Mr. Hiromasa Yonekura, Président de la Compagnie Chimique Sumitomo Limited.

Leur rapport souligne que le faible capital humain, l'insuffisance des infrastructures physiques et institutionnelles, la dépendance à un secteur agricole fragile et à un nombre limité de produits d'exportations sont des facteurs qui entravent les perspectives économiques des PMA. La principale conclusion du Groupe est que le fossé entre les PMA et le reste du monde continuera à se creuser à moins que les contraintes structurelles, auxquelles sont confrontées ces économies, soient éliminées.

Avec pour slogan « pas d'OMD sans les PMA », le rapport souligne également l'importance de ce groupe de pays dans l'économie mondiale et leur pertinence dans le dispositif en faveur du développement mis sur pied par

la communauté internationale. Même si le soutien international s'avère toujours indispensable, les PMA ont un rôle important à jouer, et plus spécialement en matière de bonne gouvernance.

Je félicite le Groupe pour le travail abattu et pour la profondeur de son analyse. Ce rapport constitue une contribution importante aux consultations intergouvernementales préparatoires à la Conférence d'Istanbul. J'invite les Etats Membres à lire attentivement ce rapport et à en tirer des leçons de ses conclusions et recommandations.

J'exhorte tous les Etats Membres, et plus particulièrement les PMA, leurs Partenaires au Développement et la Communauté Internationale dans son ensemble à s'engager activement dans la préparation d'un Programme d'Action qui nous permettra d'affronter les épreuves de la décennie à venir.

Lorsque nous serons réunis à Istanbul au mois de mai, mon vœu le plus cher est que les Etats membres saisissent cette occasion pour prendre des décisions historiques à la mesure des défis à relever. Le système des Nations Unies, pour sa part, reste engagé à soutenir cet effort.

Lettre des co-présidents du Groupe de Personnalités Eminentes au Secrétaire général des Nations Unies

Nous, le Groupe de personnalités éminentes, composé d'Alpha Oumar Konaré, ancien président de la République du Mali (coprésident du Groupe); James Wolfensohn, PDG de Wolfensohn & Company et ancien président de la Banque mondiale (coprésident du Groupe); Sir Fazle Hasan Abed, fondateur et président du Comité d'aide à la réhabilitation du Bangladesh (BRAC); Nancy Birdsall, présidente fondatrice du Center for Global Development, Kemal Dervis, vice-président et directeur pour l'économie mondiale et le développement à Brookings Institution; Hiromasa Yonekura, président de Sumitomo Chemical Company Ltd.; Louis Michel, membre du Parlement européen et ancien Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire; Louis A. Kasekende, vice-gouverneur de la Banque de l'Ouganda et ancien directeur exécutif à la Banque mondiale; Sir Richard Jolly, professeur honoraire de l'Institut d'études sur le développement à l'Université de Sussex, avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les défis actuels des pays les moins avancés (PMA) et les mesures de soutien nationales et internationales nécessaires pour assurer leur croissance inclusive et leur développement durable.

Lors de la préparation de ce rapport, nous avons été guidés par les termes de référence qui nous ont été communiqués ainsi que par les délibérations lors de notre première réunion le 13 octobre 2010 à New York. Pour nos délibérations, nous avons eu l'occasion de nous réunir à deux reprises et avons bénéficié d'un important soutien logistique de la part du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires

en développement (UN-OHRLS). Nous avons également été accueillis par le Gouvernement de la Belgique lors de notre deuxième réunion à Bruxelles.

Notre évaluation de l'impact du Programme d'action de Bruxelles sur les progrès des PMA au cours de la décennie 2001-2010 qui s'en est suivi est à la fois critique et constructive. Nous sommes arrivés à la conclusion que, malgré certains progrès réalisés sur le front économique et social, l'écart se creuse entre les PMA et le reste du monde, y compris les pays à revenus faibles et moyens. Certaines des raisons sont les suivantes: Le manque de capacité structurelle de ces économies, la faiblesse des ressources humaines (éducation, santé, nutrition, etc.), l'insuffisance des infrastructures physiques et institutionnelles, la dépendance vis-à-vis de secteurs agricoles fragiles et une gamme limitée d'exportations sont au cœur de la marginalisation persistante de ces pays au sein de l'économie mondiale.

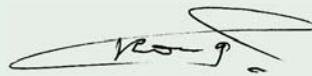
En bref, la condition de «moins avancés» a eu tendance à causer le sous développement pour ces pays. À notre avis, à moins que nous ne remédions aux faiblesses structurelles de ces pays «moins développés», nous ne pouvons point influencer leur marginalisation croissante. C'est la raison pour laquelle nous demandons, le plus fermement possible, que le prochain Programme d'action vise à réduire le déficit structurel qui existe entre les PMA et les autres pays.

Notre évaluation conclut également que le statu quo n'est pas une option et qu'il ne pourrait y avoir «d'ODD sans les PMA». La situation des PMA peut être résolue en partie par la prise de mesures politiques fortes par

les PMA eux-mêmes, en particulier dans le domaine de la gouvernance. Nous sommes aussi d'avis que d'autres stratégies telles que la négociation de meilleurs prix pour les matières premières et précieuses; la mobilisation des ressources intérieures est aussi un outil clé pour le développement ainsi que la lutte contre la corruption et la restitution des avoirs ont le potentiel d'améliorer le climat des affaires et de stimuler la croissance future des PMA. Ceci dit, l'aide extérieure demeure un ingrédient fondamental pour le développement socio-économique des PMA. L'aide au développement, devrait être liée à des objectifs mesurables. Aussi, il incombe à tous les partenaires au développement de respecter leurs engagements vis-à-vis de l'allégement supplémentaire de la dette publique des PMA. Toutefois, une architecture de soutien international et un solide mécanisme de suivi et de contrôle sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre intégrale du prochain Programme d'action.

Nous espérons que les recommandations de politiques figurant dans ce rapport contribueront à enrichir les discussions précédant Istanbul, afin de garantir un résultat efficace et significatif pour les PMA.

Nous vous remercions pour la confiance que vous avez placée dans ce Groupe et tenons à exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous ont soutenus durant ce processus, en particulier UN-OHRLLS et le Gouvernement de la Belgique. Nous voulons également exprimer notre profonde gratitude et remerciements envers tous les autres membres du Groupe, qui ont fait preuve d'un engagement total, d'enthousiasme et de créativité dans l'accomplissement de cette tâche importante.



Président Alpha Oumar Konaré,
Coprésident



James Wolfensohn,
Coprésident

Groupe de Personnalités Eminentes



ALPHA OUMAR KONARÉ

Ancien président de la République du Mali
Coprésident



JAMES WOLFENSOHN

PDG de Wolfensohn & Company
Coprésident



NANCY BIRDSALL

Présidente fondatrice du Center for Global Development



KEMAL DERVIŞ

Vice-président et directeur du Programme pour l'économie mondiale et le développement à Brookings Institution;



SIR FAZLE HASAN ABED

Fondateur et président du Comité d'aide à la réhabilitation du Bangladesh (BRAC)



SIR RICHARD JOLLY

Professeur honoraire de l'Institut d'études sur le développement à l'Université de Sussex



LOUIS A. KASEKENDE

Vice-gouverneur de la Banque de l'Ouganda



LOUIS MICHEL

Membre du Parlement européen



HIROMOSA YONEKURA

Président de Sumitomo Chemical Company Ltd.

Termes de Référence du Groupe de Personnalités Eminentes

Termes de référence pour le Groupe de personnalités éminentes sur le lancement d'un nouveau partenariat mondial pour le développement en faveur des pays les moins avancés

Contexte général

Il existe présentement 49 pays les moins avancés (PMA)¹ avec une population totale de plus de 800 millions de personnes. Ces pays représentent le segment le plus pauvre et le plus vulnérable de l'humanité et sont à l'épicentre de l'urgence en matière de développement.

Les PMA se caractérisent par leur extrême pauvreté, l'insuffisance de leurs capacités humaines et institutionnelles, le faible niveau de leurs revenus et leur répartition inégale, la rareté de leurs ressources financières nationales et une forte vulnérabilité économique. Ils sont souvent sujets de crises de gouvernance et d'instabilité politique qui ont parfois conduit à des conflits internes et externes. Leurs économies sont principalement agraires et affligées par le cercle vicieux d'une faible productivité et d'un investissement insuffisant entraînant une insécurité alimentaire chronique. Leurs recettes fiscales dépendent de l'exportation de quelques produits de base, ce qui les rend très vulnérables aux chocs externes liés aux termes de l'échange. Juste quelques PMA ont été en mesure de se diversifier dans le secteur industriel, mais principalement dans un petit nombre d'industries à forte intensité de main-d'œuvre telles que le textile et l'habillement.

Depuis les années 1980, l'Organisation des Nations Unies tente d'enrayer la marginalisation croissante des PMA dans l'économie mondiale et de les mettre sur la voie d'une croissance et du développement durable et favorable aux pauvres. Trois conférences se sont tenues respectivement en 1981, 1991 et 2001 afin de mobiliser un soutien mondial en faveur du développement socio-économique des PMA. La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui s'est tenue à Bruxelles en 2001, a adopté le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Le Programme d'action de Bruxelles comprend sept engagements, trente objectifs et cinq principes directeurs que les PMA et leurs partenaires de développement ont décidé de mettre en œuvre.

Lors de sa 64^{ème} session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé (résolution 64/213) de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés, UNLDC-IV; qui se tiendra à Istanbul, en Turquie du 30 mai au 3 juin 2011.

Une évaluation complète de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles par les PMA et leurs partenaires de développement sera réalisée lors de cette conférence. Elle sera l'occasion de partager les meilleures pratiques et les leçons apprises, d'identifier les obstacles et les contraintes rencontrés ainsi que les actions et initiatives nécessaires pour les surmonter. Il s'agira également d'analyser les nouveaux défis et opportunités rencontrés par les PMA en vue d'identifier des politiques internationales et nationales efficaces. L'Assemblée générale a également

¹ Pour la liste des PMA, voir l'annexe.

lancé un processus d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles au niveau national, régional et mondial, qui servira de base pour un nouveau plan renforcé issu du PMA IV.

Le Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M. Cheick Sidi Diarra, a été nommé au poste de Secrétaire général de la quatrième Conférence des Nations Unies, et mobilise tous les organismes des Nations Unies, et les organisations internationales, régionales et États membres pertinents, afin que la Conférence aboutisse à un résultat significatif, exhaustif et orienté vers l'action.

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon a décidé de constituer un Groupe de personnalités éminentes qui jouera un rôle clé afin d'assurer le succès du UNLDC-IV.

Objectif du Groupe de personnalités éminentes

L'objectif du Groupe de personnalités éminentes est comme suit :

- (1) examiner les mesures de soutien international en faveur des PMA au cours des dix dernières années et en tirer des enseignements concernant leur efficacité et impact sur le développement et la persistance de lacunes importantes ;
- (2) recommander une nouvelle génération de mesures de soutien international en faveur des PMA dans les domaines de l'aide, du commerce, de l'investissement direct étranger, des envois de fonds, du transfert de technologie, de l'allègement de la dette et de l'adaptation aux effets du changement climatique et leur atténuation, y compris une Nouvelle donne verte (New Green Deal).
- (3) identifier des mesures en vue de :
 - (a) renforcer les capacités productives dans les secteurs agricole, manufacturier et des services tout en comblant les lacunes en matière d'infrastructures ;
 - (b) surmonter la vulnérabilité économique, et obtenir une transformation structurelle et une croissance économique soutenue dans les PMA ainsi qu'un développement durable au niveau social et environnemental ;
 - (c) faire en sorte que les PMA atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement
 - (d) encourager la priorité au plein emploi parce que les PMA se caractérisent par une forte croissance démographique et une population très jeune.
- (4) identifier et recommander des initiatives au niveau institutionnel, financier et autres, la communauté internationale, les États membres et les organisations internationales pourraient considérer comme des livrables de la Conférence.

-
- (5) sensibiliser l'opinion publique internationale, et tout particulièrement les partenaires de développement traditionnels et nouveaux, à la situation des PMA et plaider en leur faveur afin qu'ils se mobilisent pour venir à l'aide de ces pays vulnérables.

Programme de travail

Au début d'octobre 2010 le Groupe de personnalités éminentes tiendra sa première réunion à New York au cours de laquelle seront décidés les détails du programme de travail. Ce dernier comprendra les pays où se rendront les personnalités éminentes et les institutions qu'ils visiteront en vue de plaider en faveur des PMA. Le Groupe préparera un rapport qui servira d'outil de plaidoyer destiné à encourager la solidarité internationale en faveur du développement des PMA. Le Groupe examinera les détails de ce rapport lors de la deuxième réunion qui aura lieu dans une capitale d'un des pays d'Europe. Le rapport sera remis au Secrétaire général des Nations Unies en mars 2011.

Introduction

Lorsque la communauté des nations a formellement identifié pour la première fois en 1971 les pays les moins avancés (PMA) en tant que groupe nécessitant une attention particulière, elle l'a fait pour garantir que ce groupe particulier d'économies vulnérables comble son important retard par rapport au reste du monde. Quarante ans plus tard et à la fin d'une décennie marquée par des performances de croissance largement positives de la part des PMA, ce groupe de pays a pris, par rapport au reste du monde, un retard plus important encore que dans les décennies précédentes. Il semble que nous assistons à un élargissement du fossé entre les pays pouvant raisonnablement espérer une croissance régulière de leur niveau de vie et ceux qui, à l'instar des PMA, font face à un avenir moins prometteur. Cela se produit malgré le fait que les PMA ont réalisé des progrès considérables en termes de croissance économique et de développement humain. En tant que communauté mondiale, nous devons évaluer cette situation avec une certaine inquiétude.

Peut-être l'indicateur de performance le plus révélateur est le nombre de pays répondant aux critères des « pays moins avancés » qui n'a cessé d'augmenter au cours des années 1970, 1980 et 1990 tandis que le taux de sortie de cette liste a été infime. Parmi les 51 pays ayant appartenu, à un moment ou un autre, à cette catégorie, seulement trois ont été retirés de la liste des PMA. Dans des domaines tels que le revenu par habitant, la productivité agricole, la diversification économique, les indicateurs de pauvreté, le niveau de scolarité, l'accès à l'information, et la croissance démographique, le fossé s'est élargi de plus en plus entre la moyenne des PMA et le reste du monde. Ce n'est pas non plus un hasard si la majorité des réfugiés à l'échelle mondiale est

issue des PMA et si, parmi les pays les plus touchés par les grandes maladies infectieuses, ceux-ci sont surreprésentés.

Les avancées réalisées dans l'amélioration des infrastructures humaines, physiques et institutionnelles d'un pays sont à la fois les outils et les objectifs du développement. Les PMA sont « moins avancés », parce qu'ils sont particulièrement défavorisés en termes de leurs infrastructures humaines, matérielles et institutionnelles et qu'ils font, par conséquent, face à des difficultés aussi bien pour créer des occasions de croissance soutenue que pour en tirer parti. L'instabilité et le caractère aléatoire de la production agricole et des exportations conduisent à des situations de crises récurrentes qui affaiblissent la création et la rétention de valeur ajoutée; des facteurs essentiels pour le développement économique à long terme. Les conflits, beaucoup plus présents dans le contexte d'extrême pauvreté, doublés d'institutions faibles, qui caractérisent la plupart des PMA, ont des effets encore plus dévastateurs. Les défis de la gouvernance sont également plus prononcés dans le contexte des PMA où ces faiblesses structurelles signifient que les perturbations économiques et politiques sont beaucoup plus fréquentes.

En outre, ces pays ont été confrontés à une série de crises au cours des années récentes, telles que la crise alimentaire mondiale de 2007-08 suivie par la crise financière et économique mondiale de 2008-10, alors que se profile une autre crise alimentaire potentielle. Les effets de ces crises ont été amplifiés par les prix élevés et instables du pétrole. Et une crise climatique mondiale, lente mais indéniable, menace la survie même de certains pays.

Dès son entrée en matière, le Groupe de personnalités éminentes déclare inadmissible que

l'état actuel des choses continue. La marginalisation croissante des PMA crée un avenir qu'en tant que communauté mondiale nous ne pouvons nous permettre.

Comblé le fossé de développement et veiller à inverser cette marginalisation en cours est non seulement un impératif économique, politique et moral, mais aussi un choix éclairé allant dans l'intérêt de la communauté mondiale. Il est urgent de promouvoir une solidarité mondiale qui, en faisant progresser même les pays les plus pauvres du monde, permettra une meilleure prospérité et sécurité mondiales. Le choix qui se présente à nous est ardu, mais réel. Nous pouvons opter de participer à la réussite de ces pays ou assumer le lourd tribut international de leur échec.

Nous ne pourrons stopper cette marginalisation persistante qu'en agissant sur les facteurs qui perpétuent ce cercle vicieux: les caractéristiques mêmes des pays « moins avancés ». Nous devons combler le fossé grandissant en matière d'éducation, de santé, d'agriculture, d'infrastructures physiques et de capacité d'exportation, et le combler rapidement. Autrement dit, nous devons rendre la dénomination de PMA une chose du passé. En tant que communauté internationale, nous devons faire un premier pas audacieux dans ce sens en nous engageant à veiller à ce que 50 % des PMA sortent de cette catégorie d'ici 2021 !

Chapitre 1 : Une économie mondiale polarisée

Au cours de la décennie 2000, la majorité des PMA (38 des 47 pays pour lesquels des données sont disponibles) a connu une croissance économique par habitant positive (tableau 1).¹ Bien qu'une croissance modeste (de 0 à 2 pour cent) ait été l'expérience la plus commune, sept de ces pays ont connu des taux moyens de croissance annuelle de plus de cinq pour cent et quatorze autres pays ont enregistré des performances de croissance, moins spectaculaires, mais fortes (de 3 à 5 pour cent). Beaucoup de ces performances positives ont été le résultat direct des prix élevés des matières premières qui a persisté pendant la plupart de la décennie. Pour certains pays (notamment l'Éthiopie, le Rwanda et l'Ouganda) ce sont les volumes des exportations traditionnelles qui ont augmenté de manière encore plus importante. Pour le Bangladesh et Samoa, les performances de croissance s'expliquent par la diversification, notamment vers le secteur manufacturier à forte intensité de main d'œuvre et l'exportation des textiles. Pour le Cambodge, le Laos et le Myanmar, l'essentiel du succès est venu des relations solides entretenues avec leurs voisins plus avancés de l'ASEAN, ce qui a conduit à l'accroissement du commerce et au renforcement des capacités productives.

Tableau 1 : Performance de croissance des PMA (2000-2009)

Croissance > 5 %	Croissance de 3 à 5 %	Croissance de 0 à 2%	Croissance négative
Afghanistan	Bangladesh	Bénin	République Centrafricaine
Angola	Tchad	Burkina Faso	Érythrée
Bhutan	RDP du Laos	Burundi	Guinée-Bissau
Cambodge	Lesotho	Comores	Haiti
Guinée équatoriale	Mali	Rép. Dém. du Congo	Kiribati
Éthiopie	Mozambique	Djibouti	Liberia
Sierra Leone	Myanmar	Gambie	Iles Salomon
	Rwanda	Guinée	Timor-Leste
	Samoa	Madagascar	Togo
	Sao Tome et Principe	Malawi	
	Soudan	Mauritanie	
	Tanzanie	Népal	
	Ouganda	Niger	
	Zambie	Sénégal	
		Tuvalu	
		Vanuatu	
		Yemen	

Source : Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale) ; Statistiques des Nations Unies (Division des Statistiques des NU)

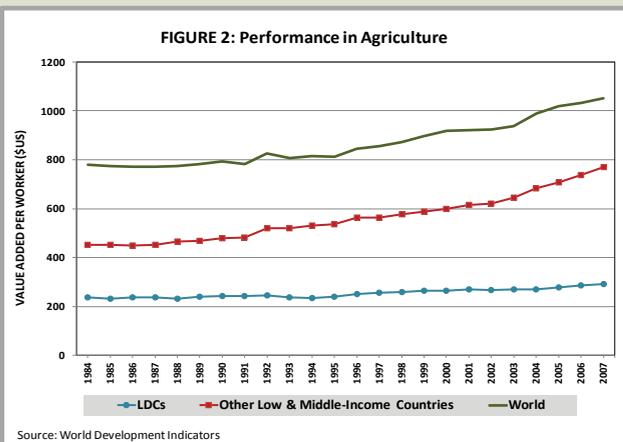
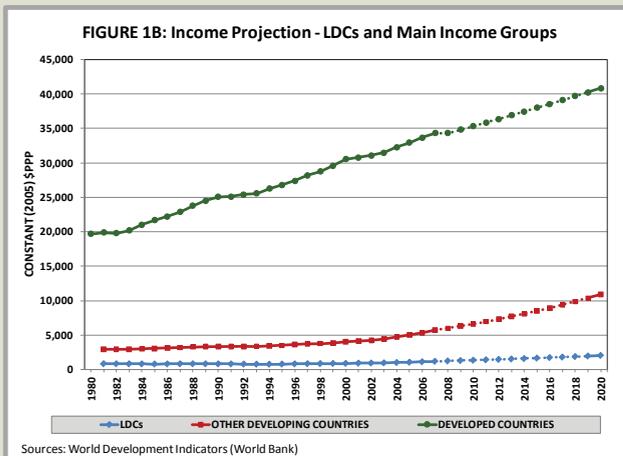
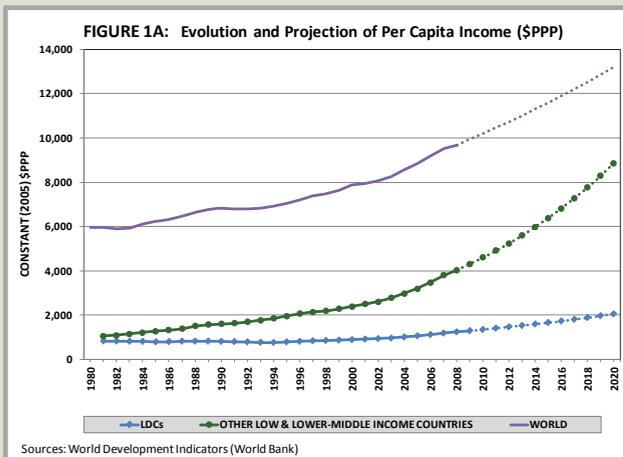
¹ La Somalie n'est pas incluse dans le tableau à cause du manque de données.

Au-delà des performances de croissance, de nombreux pays ont enregistré des succès notables dans l'amélioration des attributs du développement humain et dans le renforcement de leurs infrastructures physiques et de leur capital humain et institutionnel. Le Cambodge, l'Éthiopie, la Mauritanie et le Sénégal ont réduit de manière significative l'extrême pauvreté. Le Bhoutan et le Rwanda ont réduit la mortalité maternelle de plus de la moitié au cours de la décennie et le Bangladesh, Madagascar, le Népal et le Timor-Leste ont réduit de plus de soixante pour cent la mortalité infantile entre 1990 et 2007. En tant que pays sans littoral, le Mali a fait de grands progrès dans l'amélioration du réseau routier avec tous ses voisins et la Tanzanie, un pays de transit, a amélioré de la même manière ses infrastructures de transport intérieur. Madagascar, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie avaient atteint un taux de scolarisation primaire presque universel dès 2008. Après avoir subi de graves crises alimentaires au début de la décennie, le Malawi a fait de grands progrès dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et le Mali a enregistré un succès remarquable en augmentant sa production de riz et en étendant son filet de sécurité sociale. Le Sénégal, le Rwanda et le Libéria ont fait des progrès notables dans la consolidation de la paix et l'autonomisation des femmes. Le Rwanda, en particulier, a considérablement amélioré ses scores de gouvernance (basés sur les critères de gouvernance de la Banque mondiale) entre 2000 et 2009.

Ces exemples montrent qu'il existe, dans les PMA, une base solide sur laquelle s'appuyer et un espoir réel de développement. En tant que groupe, les PMA détiennent une part importante des minéraux stratégiques, une mine que le monde n'a pas encore exploitée. Ils possèdent des réserves de pétrole, de gaz, de charbon, d'or, d'argent, de diamants, de bauxite, de cobalt, d'uranium, de coltan et bien d'autres. Ils disposent de vastes terres arables pour l'agriculture, de forêts tropicales qui jouent un rôle crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique, d'une grande biodiversité, d'abondantes ressources d'énergie renouvelables, d'énormes réserves d'eau douce et de précieuses ressources marines et côtières. Équitablement exploitées et correctement gérées, toutes ces ressources peuvent produire d'importants retours sur investissements en faveur des PMA et de l'économie mondiale. Moyennant une volonté politique et un soutien international, ces pays peuvent enregistrer des succès encore plus grands.

Pourtant, malgré ces succès, les PMA, en tant que groupe, n'ont pas été en mesure de maintenir leur part par habitant du revenu mondial. En conséquence, le dénuement relatif qui caractérisait leur statut de pays « moins avancés » est encore plus aigu aujourd'hui qu'il ne l'était en 1971. Le revenu moyen par habitant de ces pays représentait 18 % de la moyenne mondiale en 1971 et seulement 15 % en 2008.² En fait, au cours des trois dernières décennies, les pays à faible revenu et revenu moyen inférieur (PFRRMI) n'appartenant pas aux PMA se sont clairement éloignés des PMA en termes de revenu par habitant et sont sur

² Ces chiffres sont issus de la base de données des Nations Unies et le revenu par habitant pris en compte représente la moyenne non pondérée des 48 PMA actuels.



le point de converger vers ou de se maintenir au niveau de la moyenne mondiale, tandis qu'en termes relatifs, les PMA continuent d'accumuler du retard.³

Même si on projette que l'amélioration des performances que les PMA ont enregistrée entre 2000 et 2008 se poursuivra au cours des dix ans à venir, l'écart ne se comblera pas. Non seulement le fossé des revenus entre les PMA et le reste du monde continuerait de se creuser (graphiques 1A et 1B) mais celui existant entre les PMA et les autres pays en voie de développement s'accroîtrait encore plus rapidement. Le revenu par habitant des PMA tomberait de 21 % du niveau de celui des autres pays en voie de développement en 2008 à 19 % en 2020. Plus alarmant encore, les pays à faible revenu et revenu moyen inférieur (même si on n'y inclut pas l'Inde et la Chine) conforteraient leur avance sur les PMA en passant d'un revenu moyen 3 fois supérieur à celui des PMA en 2008 (alors qu'il n'était que 1,3 fois supérieur en 1981) à un rapport de quatre pour un en 2020.

L'absence de transformations structurelles dans les économies des PMA et leur dépendance persistante envers les matières premières et notamment l'agriculture sont les principaux indicateurs de leur marginalisation croissante. Bien que de nombreux PMA s'appuient largement sur l'agriculture, ce secteur n'a connu que de faibles résultats ces dernières décennies. Tandis que la productivité agricole des autres pays à faible revenu et revenu intermédiaire a tendance à converger vers des niveaux croissants, celle des PMA a quasiment stagné depuis les années 1980 (graphique 2).

³ Pour la liste des pays dans cette catégorie, voir Annexe II.

Cette stagnation des revenus et des rendements agricoles se reflète dans une stagnation similaire en termes de réduction de la pauvreté et de résultats afférents. Malgré les efforts nationaux et internationaux déployés pour atteindre l'objectif numéro 1 du Millénaire pour le développement (la réduction de moitié du niveau d'extrême pauvreté enregistré en 1990 d'ici 2015), l'extrême pauvreté n'a fléchi que modestement entre le début des années 1990 et 2007 (tableau 2). Non seulement la proportion de personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour dans les PMA n'a quasiment pas bougé depuis les années 1990, mais elle touche toujours plus de 75 pour cent de la population. Comparativement, sur la même période, dans les autres PFRRMI, les taux de pauvreté extrême et de pauvreté générale ont diminué respectivement de 40 et 30 %. De même, dans les PMA, plus de 25 % des enfants de moins de cinq ans souffrent toujours d'insuffisance pondérale, ce qui représente plus du double du pourcentage d'enfants touchés dans les autres PFRRMI dans lesquels cette proportion tend d'ailleurs à diminuer plus rapidement (tableau 2).

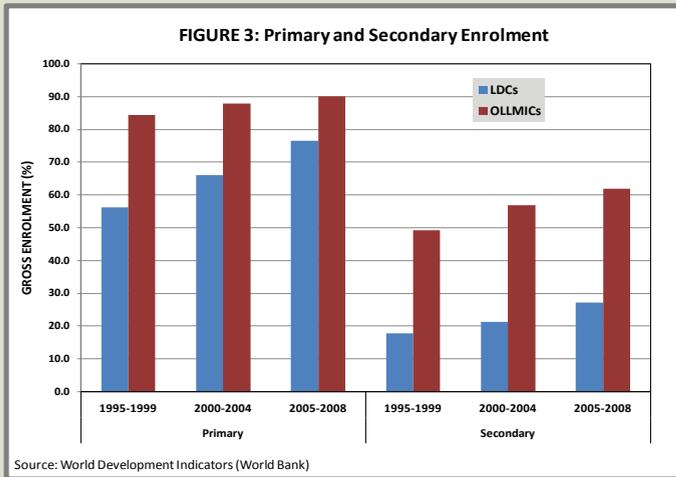
TABLEAU 2 : Situation de la pauvreté dans les pays à faible revenu et revenu moyen inférieur

Évaluation de la pauvreté	Période	PMA		PERRMI
		Karshenas	IDM	IDM
Pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,25 USD/jour (PPA 2005 en USD)	1990-1995	58.2	62.2	24.5
	2000-2007	50.1	53.7	15.0
Pourcentage de personnes vivant avec moins de 2 USD/jour (PPA 2005 en USD)	1990-1995	80.5	80.1	42.4
	2000-2007	74.6	76.7	30.0
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale pour leur âge	1990-1999		32.0	16.3
	2000-2008		26.6	11.0

Source : les calculs des auteurs s'appuient sur les Indicateurs du Développement dans le Monde (Banque mondiale) et l'étude de Karshenas (2010)

Note : les chiffres comprennent un sous-ensemble de pays de chaque catégorie pour lesquels des données sont disponibles pour les deux périodes concernées. Pour les PMA, les données se limitent à un même ensemble de pays pour toutes les méthodes de calcul.

Améliorer l'accès à l'enseignement primaire est un domaine où les PMA ont obtenu un certain succès. Pourtant, ce succès ne s'est pas étendu à l'enseignement secondaire, un domaine qui est crucial pour que ces pays deviennent compétitifs dans une économie mondiale qui, de plus en plus, exige beaucoup plus que l'alphabétisation de base. On relève une augmentation de 40 pour cent dans les taux de scolarisation primaire, pour les PMA, depuis les années 1990 et une réduction de l'écart avec les PFRRMI. Par contre, à peine plus du quart de la population de la tranche d'âge concernée dans les PMA fréquentait le secondaire en 2008. Ainsi, l'écart de performance de 32 points qui existait entre les PMA et les autres PFRRMI entre 1995 et 1999 s'est creusé entre 2005 et 2008 pour atteindre 35 points (graphique 3).



La réduction de la mortalité infantile a été un autre domaine où les PMA ont réalisé des succès notables, mais ici aussi les PFRMI ont obtenu de meilleurs résultats. Dans les PMA, le taux de réduction de la mortalité infantile s'est accéléré, passant de 1,8 % en 1990 à 2,5 % sur la période comprise entre 2000 et 2007 (tableau 3). Cependant, dans les PFRMI, ce taux est passé de 2,1 % à 3,3 % sur la même période. En résumé, bien que les taux de mortalité des PMA fléchissent, leur recul est beaucoup plus lent

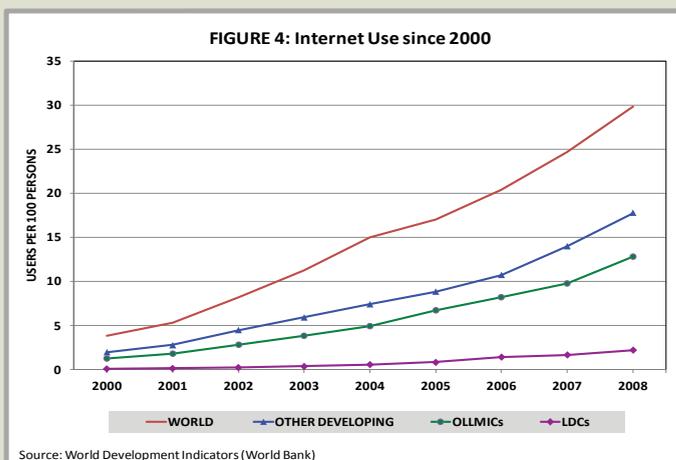
que ceux des PFRMI, ce qui signifie que les PMA prennent un retard toujours plus important dans ce domaine du développement humain.

Tableau 3 : Situation actuelle de la mortalité infantile et projections

		1990	2000	2007	2020
Pays les moins avancés	Taux de mortalité	182.4	152.2	127.3	91.4
	Taux de réduction moyen annuel		1.8	2.5	2.5
Autres pays à faible revenu et revenu moyen inférieur (PFRMI)	Taux de mortalité	71.7	57.9	45.6	29.3
	Taux de réduction moyen annuel		2.1	3.3	3.3
Proportion des taux de mortalité des PMA par rapport aux PFRMI		2.5	2.6	2.8	3.1

Source : UNICEF, OMS, Banque mondiale, PNUD

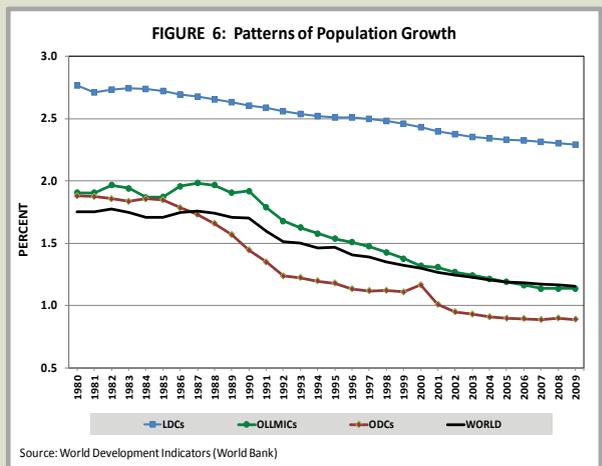
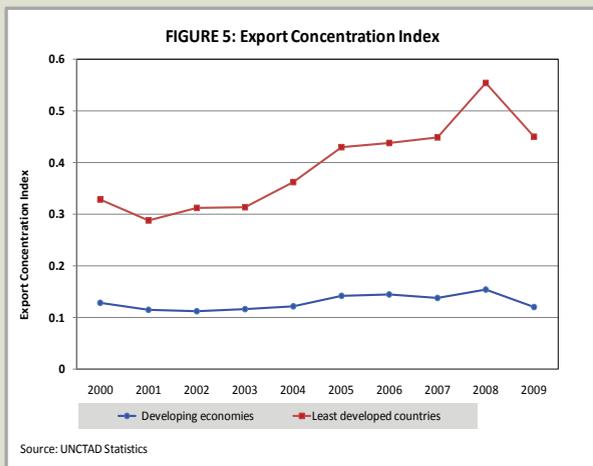
Note : Les données concernent le sous-ensemble de pays, dans chaque groupe, pour lesquels des données sont disponibles.



Ces faibles résultats comparatifs en termes de revenus, d'éducation et de mortalité infantile coïncident avec la marginalisation technologique croissante de ces pays par rapport au reste de l'économie mondiale. Par exemple, alors que l'utilisation de l'Internet dans le monde a été multipliée par sept entre 2000 et 2008, elle reste très peu répandue dans les PMA (graphique 4). En effet, bien qu'en 2008 plus de 17 % de la population totale dans les autres pays en développement (et

12,9 % dans les PFRRMI) soient connectés à l'Internet, ce pourcentage n'était que de 2,2 % dans les PMA.

Les écarts en matière de revenus, de productivité et de qualité de vie des PMA vont également de pair avec des divergences d'ordre structurel. Tandis que depuis dix ans l'indice de concentration des exportations, un indicateur de vulnérabilité économique, est resté très largement stable pour les économies en voie de développement non-PMA, celui des PMA a continué d'augmenter (graphique 5). La croissance démographique des PMA reste également obstinément plus rapide (et s'accélère même) que dans le reste du monde, y compris les PFRRMI (graphique 6). Ces écarts signifient, entre autres, que le statut exceptionnel, positif comme négatif, des PMA a un impact immédiat sur une proportion grandissante de la population mondiale.



La communauté internationale ne doit pas oublier que les crises sociale et politique, découlant trop souvent de la stagnation, finissent par s'étendre au-delà des frontières de diverses manières. Il n'est donc pas surprenant que les PMA, qui représentent moins de 13 % de la population mondiale, aient régulièrement été les pays d'origine de près de 60 % des réfugiés de la planète au cours des dix dernières années (tableau 4). De plus, les PMA sont largement surreprésentés parmi les pays ayant la plus forte incidence pour deux des maladies transmissibles les plus dangereuses au monde. Sur les vingt pays enregistrant les taux de tuberculose les plus élevés, douze sont des PMA et sur les vingt pays connaissant les plus hauts taux d'infection par le VIH, onze appartiennent à ce groupe (tableau 5). Au vu des tendances actuelles - à savoir une croissance démographique rapide dans les PMA doublée d'une pauvreté et d'une marginalisation tenaces -, on verra les pressions migratoires (en plus des flux de réfugiés) s'intensifier. En raison des conditions de vie difficiles, il sera peut-être également impossible d'éviter la propagation de la tuberculose, du paludisme et du VIH. En outre, partout où il y a des armées de jeunes dépossédés et chômeurs, il existe un risque élevé de conflit, de trafic de stupéfiants, d'extrémisme et autres formes de comportement antisocial pouvant porter atteinte à la sécurité tant au niveau local qu'international.

Tableau 4 : Répartition de la population des réfugiés (PMA/Monde)

Année	2000	2009
Proportion des PMA par rapport à la population mondiale	11.2	12.3
Proportion des PMA par rapport à la population des réfugiés au niveau mondial	63.1	57.7

Source : Les calculs des auteurs s'appuient sur le Rapport sur le développement humain 2006 et sur le HCR 2010.

Tableau 5 : Incidence des maladies transmissibles les plus dangereuses dans le monde (2009)

Maladie	Nombre de PMA parmi les 20 pays les plus touchés
VIH (Prévalence parmi les 15-49 ans)	11
Tuberculose (Incidence pour 100 000 habitants)	12
Paludisme (Cas enregistrés pour 1000 habitants)	14

Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale)

La leçon à tirer de l'expérience des autres pays en développement est que lorsque des conditions économiques et politiques mondiales relativement positives ont prévalu, ces pays ont pu progresser de manière crédible en termes économiques et sociale. Cela tient au fait que les pays non-PMA ne sont pas confrontés aux faiblesses structurelles qui caractérisent les PMA. Ils sont donc mieux à même d'exploiter les atouts internes et de développer les capacités nationales afin de tirer parti des opportunités mondiales. Les progrès dans d'autres pays en développement indiquent clairement que des avancées sont également possibles dans les PMA. Si, en tant que communauté mondiale, nous souhaitons que ces pays deviennent de réels partenaires économiques du reste du monde, notre aide à ces pays doit cibler directement ces faiblesses. En résumé, nous devons concevoir pour ces pays une aide visant à améliorer de manière rapide et significative leurs infrastructures physiques, humaines et institutionnelles ainsi que leur productivité agricole et leurs capacités d'exportation.

Nous devons aussi prendre conscience du fait que, malgré tout ce qu'ils ont en commun, le groupe des pays moins avancés est constitué de plusieurs types de pays confrontés à des défis uniques. Les petits États insulaires font face aux défis de leur isolement et de leur petite superficie, et, depuis peu, leur existence même est menacée par l'élévation du niveau de la mer suite au réchauffement de la planète. À l'autre extrême, les PMA enclavés sans accès au littoral se heurtent à des obstacles au commerce international en termes de coûts, de temps et d'incertitude. En outre, de nombreux PMA sont également devenus des producteurs importants de produits de base non agricoles. L'extraction des ressources apporte la promesse de revenus, mais elle entraîne souvent des conséquences institutionnelles néfastes, entre autres, des niveaux élevés de

corruption, la guerre et d'autres maux sociaux et économiques. Certains PMA connaissent une extrême précarité alimentaire et énergétique, ce qui les rend très vulnérables aux moindres changements des prix alimentaires et énergétiques. Un nombre important de PMA sont de grands exportateurs de main d'œuvre et leur performance économique est dès lors étroitement liée à la liberté de circulation de la main d'œuvre et aux flux des transferts de fonds. Certains PMA sont aussi des pays sortant de conflits et doivent faire face aux défis de restauration des infrastructures et des institutions endommagées ou détruites par la guerre. Tout nouveau programme d'action (PoA) doit reconnaître et s'attaquer à ces problèmes particuliers.

Chapitre 2 : Relever le défi – Définition d'un cadre

Motivations

Bien qu'il soit juste que la communauté internationale endosse la responsabilité de mettre un terme au statut de « pays les moins avancés », il va de soi que les efforts des gouvernements des PMA ainsi que de leurs populations, dans ce sens, doivent être au centre de toute stratégie internationale. Une telle stratégie doit s'appuyer sur un modèle de développement reconnaissant le rôle essentiel d'un État capable dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes efficaces exprimant les perspectives et les aspirations nationales. Or, si l'efficacité d'un tel programme suppose que les pays les moins avancés considèrent le défi à relever comme une urgence nationale, son succès dépendra essentiellement du soutien et de l'environnement favorable que la communauté des donateurs internationaux, les organisations régionales et le reste du monde développé pourront lui offrir. La société civile, le secteur privé et les parlements nationaux doivent également être activement mobilisés dans cet effort.

Nous pensons que la formulation d'objectifs clairs ainsi que l'articulation et la différenciation des responsabilités qui faisaient partie de l'approche du Programme d'action de Bruxelles doivent être conservées dans le prochain plan d'action. Cependant, afin d'offrir une plus grande clarté de notre propos à toutes les parties, il est nécessaire de définir les objectifs dans un ensemble limité de buts clairement articulés (définis et assortis de délais). Afin de s'assurer que toutes les parties assument pleinement leur part de responsabilité dans la réalisation de ces objectifs, le Groupe de personnalités éminentes estime que ces engagements doivent être considérés comme des obligations contractuelles et formalisés comme tels. Les objectifs pertinents (et les buts associés) pour la décennie à venir seront traités dans les deux chapitres suivants, mais il est important d'aborder, en amont de ce débat, une articulation des motivations opérationnelles, de la répartition des tâches et de la structure institutionnelle qui devraient être à la base de la mise en œuvre de ce programme.

Le Groupe propose que chaque nouveau plan d'action visant les PMA repose sur trois éléments principaux :

- i. Une articulation claire de la répartition des responsabilités entre les gouvernements des PMA et les autres institutions nationales, les organisations économiques régionales qui intègrent les PMA, les donateurs, les pays développés, les économies des marchés émergents et la communauté internationale dans son ensemble, assortie d'un accord contractuel solide entre les gouvernements des PMA (en tant que derniers agents d'exécution) et la communauté des donateurs (en tant que principaux agents facilitateurs) ;

- ii. Des objectifs clairement définis et aisément (et volontiers) intégrés aux plans de développement nationaux des PMA, abordant les caractéristiques les plus problématiques des PMA et comportant des objectifs qui fonctionneront à la fois comme des encouragements à l'action et des baromètres permettant de mesurer les succès réalisés ;
- iii. Un cadre de suivi et d'établissement de rapports prédéterminé visant à évaluer régulièrement l'ensemble des acteurs et offrant un retour d'informations permettant d'ajuster de manière efficace les mesures d'encouragement, d'intensifier les activités de plaidoyer et d'évaluer l'état d'avancement des plans d'action en général.

Les points (i) et (iii) seront abordés ci-dessous. Le point (ii) sera traité dans les chapitres suivants.

Programme d' action - Division des Responsabilités

Le soutien de la communauté des donateurs bilatéraux et multilatéraux

Depuis 1981, la communauté internationale des donateurs a décidé de cibler l'aide au développement vers les PMA dans le cadre d'un programme d'action (PA). Il est impératif que cet engagement soit renouvelé et renforcé en 2011 et que les promesses faites soient tenues. Le Programme d'action doit être considéré comme une promesse bilatérale. Si on incite les gouvernements des PMA (et d'autres institutions nationales) à fournir des résultats, la communauté internationale des donateurs doit également être incitée à tenir ses engagements.

La responsabilité de la communauté internationale des donateurs comme celle des institutions financières internationales et des organismes des Nations Unies, doit être de/d' :

- Établir des accords institutionnels clairs pour apporter un soutien durable et prévisible aux PMA ;
- Fournir des ressources supplémentaires qui soient suffisantes, dédiées et adaptées et donnent à ces pays une chance raisonnable d'atteindre ces objectifs et cibles ;
- Définir et offrir des mesures de soutien ciblées dans les domaines du commerce, des finances, du transfert de technologie, de la coopération technique et de l'assistance au renforcement des capacités qui permettra aux PMA de réaliser des avancées dans leurs zones de faiblesses et d'améliorer, dans l'ensemble, leurs chances d'atteindre les objectifs convenus ;
- Aider à la mise en œuvre d'un cadre de surveillance qui fasse respecter l'obligation de rendre des comptes sans porter atteinte à l'indépendance et à l'appropriation, par les PMA, des programmes de développement.
- Renforcer la voix et la participation des PMA dans le contexte de la réforme de l'ONU et dans les institutions de gouvernance mondiale, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Bonne gouvernance de développement dans les pays les moins avancés

Les PMA doivent assumer la responsabilité principale de la mise en œuvre des initiatives nationales dans le cadre du Programme d'Action. Par conséquent, les gouvernements nationaux ont un rôle primordial à jouer. Ce sont eux qui auront la direction et la gestion du processus visant à définir la manière d'articuler les buts généraux des plans d'action dans le plan de développement de leur propre pays. La Banque mondiale a identifié trois attributs essentiels de la gouvernance nationale qui caractérisent ce défi : (i) la forme de régime politique ; (ii) le processus d'exercice de l'autorité ; et (iii) la capacité des gouvernements à concevoir, formuler et exécuter des politiques et à s'acquitter de leurs fonctions.⁴ Au cours des deux dernières décennies, les pays les moins avancés ont réalisé des progrès significatifs concernant le premier attribut en évoluant vers des formes de gouvernement plus représentatives. Cependant, les indicateurs de bonne gouvernance de la Banque mondiale (qui tentent de mesurer principalement le deuxième et le troisième attribut mentionnés ci-dessus) ne font état que d'avancées limitées depuis 1998. Pourtant, si l'objectif ambitieux visant à diviser par deux le nombre des pays les moins avancés d'ici 2021 doit être atteint, la qualité de la gouvernance dans ces pays doit être améliorée de manière notable, surtout en termes de processus et de capacité administrative. Ce sont ces attributs qui permettront aux gouvernements de créer un environnement politique efficace et de procéder aux changements institutionnels et systémiques - deux qualités essentielles d'un État capable.

En ce qui concerne la nature profonde des régimes politiques, les PMA ont fait beaucoup de progrès en termes d'adoption de constitutions démocratiques, de ratification des conventions internationales, de poursuite des réformes institutionnelles, d'élaboration de nouvelles lois, de mise en place de cadres juridiques contre la corruption, d'engagement d'un processus de décentralisation et de réformes du secteur public ainsi que d'augmentation du nombre de femmes représentées dans les institutions gouvernementales. Dans plus de 17 PMA, les femmes occupent plus de 20 pour cent des sièges au parlement. Le Rwanda est le seul pays au monde où plus de la moitié des représentants sont des femmes. A Madagascar, à Tuvalu, dans les Iles Salomon et au Yémen, cependant, il n'y avait aucune femme en 2010. L'Éthiopie impose des quotas d'action efficace favorisant l'accès des femmes à des postes de leadership et à la vie politique. Ces progrès doivent être encouragés.

Toutefois, les gouvernements des PMA doivent redoubler d'efforts pour mobiliser tous les niveaux de la société par le biais de processus légitimes et efficaces qui assurent l'adhésion nationale à des programmes de développement qui reflètent réellement les perspectives et aspirations nationales. Il existe aussi un besoin continu et urgent d'améliorer la transparence et de réduire le degré d'arbitraire dans les décisions du gouvernement - deux facteurs qui tendent à réduire la confiance populaire et à augmenter la probabilité de pratiques de corruption.

⁴ Données issues de : *Governance, the World Bank's Experience*, Washington DC, Banque mondiale, 1994.

En ce qui concerne la capacité d'exécuter les programmes, il sera nécessaire d'améliorer continuellement et substantiellement l'efficacité des institutions gouvernementales ainsi que la qualité du personnel. À cet effet, les PMA devront pouvoir compter sur des partenaires au développement qui les aideront à améliorer la qualité du capital humain à leur disposition.

Au-delà des gouvernements nationaux, les autorités locales et les organisations de la société civile (OSC) ont un rôle important à jouer. Ils doivent inciter leurs gouvernements à garantir que les plans de développement et les programmes de mise en œuvre associés soient à l'image des aspirations nationales. Pour ce faire, il leur est possible de surveiller la mise en œuvre de ces programmes afin d'assurer la réalisation des objectifs nationaux et l'utilisation vertueuse et efficace des ressources. Les OSC peuvent aussi compléter et renforcer les travaux du secteur public en fournissant directement certains services, en collaborant avec les organismes gouvernementaux plutôt qu'en faisant concurrence aux organismes publics.

Le secteur privé doit reconnaître que, dans l'environnement des PMA, où les ressources financières sont limitées, leur rôle prend de multiples dimensions. Il doit s'engager activement dans la promotion de l'entrepreneuriat national, dans la formation du personnel, directement et par le biais des établissements d'enseignement existants, et dans l'établissement de partenariats avec le gouvernement et la société civile afin de promouvoir les programmes économiques et sociaux qui profitent à la société dans son ensemble. Ceci constitue la mise en œuvre de la responsabilité des entreprises pour le développement.

Les parlements ont un rôle particulier à assumer dans le débat sur les stratégies nationales de développement ainsi que dans la supervision de leur mise en œuvre. Des mesures appropriées doivent également être prises pour soutenir l'engagement de plus en plus important et fort des parlements ainsi que l'interaction et la coopération entre les pouvoirs exécutif et législatif pour garantir l'efficacité de la conception, de la mise en œuvre et de la supervision du Programme d'action. Les parlements doivent également sensibiliser leurs citoyens aux priorités du nouveau Plan d'action.

Dans les PMA, le rôle des gouvernements et des autres institutions pourrait se résumer de la sorte :

- Articuler et mettre en œuvre des plans de développement intégrant les objectifs fixés par le plan d'action ;
- Mobiliser l'énergie et la créativité des citoyens à tous les niveaux en vue de relever les défis posés par le statut de pays moins avancé et d'utiliser rationnellement les ressources et les possibilités qu'offre le plan d'action.
- Mettre en place ou améliorer les institutions de la gouvernance du développement pour assurer une transparence et une efficacité accrues, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles. Nous

appuyons les initiatives mondiales de lutte contre la corruption, comme l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), le Processus de Kimberley et les principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies pour les entreprises, et nous exhortons les PMA et les investisseurs internationaux à adhérer à ces initiatives en tant que compléments à d'autres efforts visant à lutter contre la corruption.

- En partenariat avec la communauté internationale, formuler et exécuter des mesures de responsabilisation appropriées dans un cadre de suivi.

Le rôle de la coopération et des organisations régionales :

Les PMA sont généralement concentrés (regroupés) dans des régions déterminées d'Asie et d'Afrique et nombre d'entre eux partagent des frontières communes (voir tableau A3 de l'Annexe). Ils ont donc des avantages considérables à tirer de la coopération. Les répercussions engendrées par les programmes mis en place dans un seul pays du fait de cette proximité, ajoutées au besoin de programmes régionaux plurinationaux dans des domaines tels que les transports, les communications ou les migrations, soulignent le rôle important des organisations régionales en termes de coordination, d'organisation, de supervision et même d'exécution. Les Banques Africaine et Asiatique de développement, les différentes Commissions Régionales des Nations Unies, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Ligue des États arabes (LEA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont ces organisations régionales. En particulier, les banques régionales de développement qui gèrent depuis longtemps des portefeuilles de prêts importants au nom de leurs membres sont bien placées pour élaborer et abriter des instruments financiers pouvant permettre à des groupes de pays de s'engager dans des programmes multi-pays requérant un financement extérieur et une coordination. Afin de permettre aux PMA de profiter pleinement des très nombreuses externalités pouvant découler de la coopération régionale, les organisations régionales peuvent apporter :

- Une capacité de coordination et de surveillance pour une action complémentaire de leurs pays membres ;
- Des instruments de financement et de gestion efficaces des programmes multinationaux portant sur les enjeux et les défis des PMA de la région et entre les PMA et les non-PMA de la région.
- Une participation dans la mise en œuvre d'un cadre de suivi pour le plan d'action.

Le potentiel d'intégration économique régionale et de coopération en matière de commerce, d'investissement, de production, de chaînes d'approvisionnement, d'infrastructures et de marchés doit être pleinement exploité. Bien que des

progrès considérables aient été accomplis dans l'établissement d'accords commerciaux sous-régionaux et d'unions douanières impliquant les PMA, il reste des progrès à faire en matière d'intégration économique régionale afin que les PMA puissent bénéficier d'investissements plus importants et des économies d'échelle et de gamme. Une plus grande implication de ces organismes tant dans la planification que dans la mise en œuvre des programmes spécifiques servira également à renforcer les efforts en cours en faveur de l'intégration régionale, en particulier en Afrique, en fournissant à ces organisations une occasion supplémentaire de renforcer leurs capacités de secrétariat et de démontrer leur pertinence en termes d'amélioration des niveaux de vie de la région.

Économies des marchés émergents

Au cours de la dernière décennie, de nouvelles et vastes économies des marchés émergents telles que le Brésil, la Chine et l'Inde, ont rejoint la Russie pour jouer un rôle croissant dans l'aide au développement et se sont engagées auprès des PMA de manière beaucoup plus importante. Ces pays, dont les économies sont des marchés émergents, tiendront un rôle essentiel dans tout nouveau plan d'action. L'avantage comparatif de ces pays réside dans le fait qu'ils affrontent eux aussi des défis constants et connaissent les mêmes problématiques que les PMA à l'intérieur de leurs frontières. Ils se placent donc dans une position privilégiée pour fournir aux PMA des technologies, un support technique et des investissements étrangers directs appropriés dans le cadre d'une relation qui transmettrait et répliquerait le développement. Ceci complémentera les efforts des partenaires traditionnels.

Les nouvelles économies des marchés émergents et les autres économies en développement auront la responsabilité de/d' :

- Offrir le maximum de possibilités d'apprentissage aux PMA à travers le transfert de technologies et autres formes de coopération ;
- Fournir des ressources à ces pays sous forme de soutien technique et financier ;
- S'associer aux pays développés pour proposer des mesures d'aide dans les domaines du commerce, de la finance et des migrations.
- Participer à la mise en œuvre du cadre de suivi.

Le cadre de suivi

Un cadre de suivi efficace devra porter à la fois sur les deux tensions sous-jacentes inhérentes à tout programme d'action. D'une part, les partenaires au développement veulent être sûrs que les ressources et autres concessions octroyées aux PMA sont utilisées avec sagesse et de manière productive et honnête, sans perdre de vue les objectifs et les buts. D'autre part, les PMA ont besoin d'avoir la garantie que les engagements pris seront tenus et que le flux des ressources sera régulier, viendra à temps et ne sera pas sujet aux préférences changeantes des bailleurs de fonds. Notre Groupe propose donc un mécanisme annuel de suivi et d'évaluation de la performance des donateurs internationaux et des PMA.

La voie internationale rendra compte des résultats de la communauté internationale (incluant les organismes bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les organisations régionales et les économies des marchés émergents) quant à la tenue de leurs engagements. Cet examen semestriel, mené par les Nations Unies évaluera les pays et les agences en fonction du degré de corrélation entre les engagements pris et les actions réalisées.

La deuxième voie impliquera tous les acteurs nationaux dans les PMA ainsi que les représentants des partenaires au développement, y compris le système des Nations Unies. Cette structure est comparable à celle qui évalue les OMD. Ces examinateurs auront pour mandat d' :

- i. Évaluer le taux de progression vers les objectifs établis par le plan d'action ;
- ii. Évaluer la bonne utilisation des ressources (en termes d'efficacité et de transparence).

Sur la base de ces informations, les examinateurs pourront établir une notation du pays qui pourra être utilisée pour élaborer des recommandations permettant une approche adéquate des transferts de ressources à venir.

Chapitre 3 : Objectifs et buts pour un nouveau programme d'action

Certaines caractéristiques, telles qu'un territoire réduit et la fréquence des catastrophes naturelles, conduisant un pays au statut de « moins avancé », sont en grande partie géographiques et donc immuables⁵. Cependant, la plupart des caractéristiques menant à ce statut ne sont, en fait, que des indicateurs de sous-développement extrême et sont en grande partie remédiables en s'y attaquant directement. Si, en tant que communauté internationale, nous souhaitons en définitive rendre le statut de « pays les moins avancés » obsolète, nous devons chercher à éliminer, ou du moins réduire significativement, les attributs qui différencient ces pays d'autres qui sont également des pays à faibles revenus ou à revenus moyens inférieurs, mais qui continuent néanmoins à prospérer et à entrevoir le développement comme une réelle possibilité⁶.

À cet égard, nous proposons ci-après des buts, des objectifs et les mesures d'aide internationale y ayant trait.

Objectif no. 1	Apporter une assistance suffisante et mieux ciblée aux PMA
But associé no. 1	Augmenter le niveau d'aide au développement octroyé aux PMA à 0,15% du RNB des pays du CAD d'ici 2015 et maintenir cette proportion par la suite
But associé no. 2	Accorder une certaine aide à des priorités clés par le biais de fonds thématiques, destinés à relever des enjeux spécifiques des PMA
But associé no. 3	Augmenter la proportion des aides allouées sous forme de soutien budgétaire direct pour financer les plans de développement et cibler le soutien aux priorités des PMA

Le succès du nouveau programme d'action dépendra essentiellement d'une aide renforcée et appropriée accordée aux PMA. Celle-ci devra être octroyée en quantité suffisante, tenue à l'écart des intérêts concurrents et distribuée selon des modalités qui en garantissent au maximum l'efficacité.

⁵ Dans tous les cas, ces attributs ne vouent pas, en soi, les pays à un sous-développement perpétuel. Comme le prouve la récente radiation des Maldives de la liste des PMA, de nombreux pays peuvent suivre cette voie malgré ces conditions.

⁶ Les Nations Unies distinguent d'ores et déjà plusieurs catégories telles que les pays enclavés, les petits États insulaires, etc. visant à remédier aux vulnérabilités qui sont fondamentalement un reflet de la géographie et auxquelles appartiennent de nombreux PMA. Dans l'idéal, ces catégories (et non le statut de PMA) seraient le cadre opérationnel des Nations Unies.

En 2008, les PMA ont reçu 38,4 milliards USD d'aide officielle au développement (soit 46,9 USD par habitant). Bien que cela reflète une tendance à l'augmentation des aides versées depuis 1999, l'aide au développement des PMA se maintenait en dessous de 0,15 à 0,20 % du RNB des pays du CAD selon le Plan d'action de Bruxelles. En effet, sur la base de cet engagement, le manque à recevoir en 2008 se situe entre 22,6 milliards USD et 42,9 milliards USD. Ce fossé doit être comblé d'ici 2015 si l'on veut mettre à la disposition des PMA les ressources nécessaires pour réduire de 50 % le nombre de pays figurant sur la liste des PMA.

La vulnérabilité des PMA aux nombreuses catastrophes naturelles et aux chocs commerciaux souligne l'importance vitale du versement rapide de l'aide afin de s'assurer que les acquis du développement humain et des infrastructures ne soient pas perdus. Les instruments proposés actuellement par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les banques de développement régionales ne sont pas octroyés suffisamment rapidement pour pouvoir faire face à l'urgence. La plupart de ces instruments seraient mieux placés dans les banques régionales de développement où les besoins peuvent être plus rapidement identifiés et où les décaissements seront moins assujettis à d'autres considérations liées plus aux politiques des PMA.

Pour être plus efficace, l'aide doit permettre le développement des capacités locales, permettre la prise en main nationale, contribuer à améliorer la gouvernance et encourager le développement d'un État capable. L'aide fournie sous forme d'assistance budgétaire est plus efficace pour réaliser ces objectifs que l'aide allouée à un projet ou programme. En outre, le déblocage d'une telle aide permet également de réduire le fardeau administratif pour les bénéficiaires et les coûts administratifs et ceux en termes de politiques très liés à l'arbitrage des intérêts divers (et souvent contradictoires) des donateurs. Il faut, par conséquent, encourager et renforcer cette forme de distribution de l'aide et, pour y parvenir, supprimer les obstacles administratifs et logistiques. En outre, renforcer l'aide fournie sous forme d'assistance budgétaire offrira des avantages directs en termes d'améliorations des capacités et institutions administratives et de gouvernance locales.

Mesures de soutien international envisagées :

- Créer et financer un « Fonds d'amortissement de crise et de renforcement de la capacité de résistance » pour les PMA pouvant rapidement décaisser, en particulier par le biais des banques régionales de développement ;
- Augmenter l'allocation des aides en faveur des secteurs clés tels que les infrastructures, l'agriculture et la capacité de production ainsi que d'autres domaines prioritaires identifiés par les gouvernements des PMA ;
- Mettre davantage l'accent sur la fourniture de l'aide sous forme d'assistance budgétaire ;

- Se diriger vers la mise en œuvre de programmes visant à accroître les recettes globales collectives qui peuvent fournir un financement du développement plus stable pour les PMA ;
- Veiller à ce que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international reconnaissent le statut des PMA comme un critère opérationnel pour déterminer les niveaux et la qualité de l'aide, notamment en ce qui concerne les initiatives spécifiques telles que les OMD et le renforcement des capacités d'infrastructure et de production ;
- Améliorer la concessionnalité de l'aide aux PMA pour réduire l'impact à long terme sur la soutenabilité de la dette, et
- Accroître l'utilisation des fonds publics pour mobiliser des fonds privés en faveur des PMA. À cet égard, le Groupe propose un programme de promotion des IED qui peut fournir des instruments d'assurance, des incitations financières pour les coentreprises et d'autres mesures susceptibles d'encourager la création d'entreprises dans les PMA.

Objectif no. 2	Réduire l'écart en termes de capital humain
But associé no. 1	Doublé les taux de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur d'ici 2020
But associé no. 2	Atteindre au moins une réduction de 50 % (par rapport au taux de 2008) du nombre de personnes vivant avec moins de 2 USD par jour d'ici 2020
But associé no. 3	Élever le taux annuel moyen de réduction de la mortalité infantile à 4% au moins d'ici 2015 et soutenir ou dépasser ce taux par la suite
But associé no. 4	Réduire de moitié le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale d'ici 2020

Au cours de la dernière décennie, les PMA ont réussi à réduire sensiblement l'écart concernant la scolarisation dans l'enseignement primaire par rapport aux autres pays à faible revenu et revenu moyen inférieur (PFRRMI). Cependant, sur cette même période, l'écart s'est creusé pour la scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire, qui représente moins de la moitié de celle des PFRRMI. Ainsi, même si les PMA doubleraient la scolarisation dans le secondaire, elles n'atteindraient que les niveaux d'inscriptions des PFRRMI en 2000. Toutefois, vu la lenteur relative de l'augmentation de la scolarisation dans les PFRRMI, les PMA pourraient réduire leur écart de manière notable si cette éventualité se réalisait.

Au-delà de l'enseignement secondaire, il est essentiel, pour combler l'énorme fossé existant dans les PMA en termes de compétences et de connaissances, d'encourager l'enseignement professionnel et supérieur. Ce type de capital humain est également essentiel pour attirer les investissements étrangers directs et renforcer la compétitivité des PMA à l'échelle de l'économie mondiale. C'est pourquoi il est urgent d'augmenter le nombre ayant une formation professionnelle et tertiaire.

Tel que mentionné précédemment dans le premier chapitre, la pauvreté reste très répandue dans les PMA. D'où la difficulté de réduire l'écart de capital humain. Même s'il y a eu certains progrès dans la réduction de la mortalité infantile et de la malnutrition, les OLLMICs ont toujours nettement mieux progressé que les PMA.

Les PMA devront relever considérablement leurs taux de progression afin d'éviter de prendre un retard plus important sur les autres pays en développement. Ils doivent spécifier un seuil de protection sociale et élaborer des programmes connexes pour offrir aux pauvres l'accès aux services essentiels.

Mesures de soutien international envisagées :

- Intensifier l'aide destinée spécialement à l'éducation secondaire, à la formation technique et professionnelle et au développement de compétences au bénéfice de la grande proportion de jeunes des PMA, par le biais d'une :
 - augmentation de l'aide financière et technique visant la formation des enseignants ;
 - augmentation des financements pour la construction d'établissements scolaires ;
 - augmentation des financements pour l'attribution de bourses d'études à destination des étudiants à faibles revenus ;
- Améliorer les incitations envers l'enseignement privé pour la formation technique et professionnelle ;
- Renforcer l'aide à la réduction de la pauvreté et au développement institutionnel ;
- Redoubler d'efforts concernant la réduction de la mortalité infantile et postinfantile sous la forme de :
 - Financement de la santé en général, formation des professionnels de santé, nutrition et amélioration de l'accès à l'eau potable ;
 - Assistance technique ;
 - Accès aux innovations technologiques liées à la santé ;
- Aider à l'entretien des équipements internationaux et nationaux qui ont été créés pour répondre aux objectifs des PMA.

Objectif no. 3	Améliorer la performance et la diversité des exportations
But associé	Réduire les chiffres de l'indice de diversité de l'exportation au niveau de 2000 ou mieux

L'augmentation des exportations de produits de base a affecté négativement l'indice de concentration des exportations des PMA, bien que le même indice pour l'ensemble des pays développés n'ait pas connu de variations significatives. Caractéristique du statut de « pays les moins avancés », la hausse de l'indice de concentration des exportations a tout à la fois renforcé leur vulnérabilité et souligné les effets limités des régimes commerciaux préférentiels instaurés pour aider ces pays à augmenter et diversifier leurs exportations.

Notre Groupe loue les progrès significatifs réalisés en matière d'octroi de préférences commerciales aux PMA, mais note cependant que l'étendue de la gamme des produits et les éléments des règles d'origine contenus dans certains accords restreignent encore l'accès des marchés aux produits clés des PMA. Nous exhortons tous les partenaires au développement d'accorder à tous les produits en provenance de toutes les PMA, un accès aux marchés totalement exempt de droits de douane et de quotas. Les règles d'origine doivent également être réformées pour permettre aux PMA de tirer parti du cumul Sud-Sud et du cumul régional. Nous appelons à la réduction et l'élimination des barrières non tarifaires et à un appui en faveur des PMA dans le renforcement des capacités nécessaires pour satisfaire aux normes de produit et de qualité.

Nous reconnaissons que certaines préférences commerciales ne sont pas d'accès suffisamment stable et prévisible et augmentent de ce fait les risques et les incertitudes des investisseurs. Nous appelons donc tous les pays proposant des accords commerciaux préférentiels aux PMA de garantir la stabilité et la fiabilité desdits accords. Nous appelons à l'extension de l'accès au marché préférentiel des services, de la flexibilité et du traitement spécial et différencié de l'OMC à tous les secteurs d'exportation présentant un intérêt pour les PMA.

Nous notons également que différentes économies des marchés émergents ont aussi proposé un accès libre de droits et de quotas aux produits provenant des PMA et demandons aux autres économies émergentes, qui en ont la possibilité, de suivre cet exemple en offrant un accès semblable aux produits des PMA.

Nous sommes conscients que l'initiative Aide pour le commerce, si elle est pleinement exploitée, aidera les PMA à lever les contraintes pesant sur l'offre, notamment au niveau sectoriel, et nous exhortons les partenaires au développement à augmenter les ressources allouées à cette initiative afin de garantir qu'elles soient dirigées équitablement vers les PMA et à réaffirmer leur attention particulière pour la création d'infrastructures liées au commerce.

Mesures de soutien international envisagées :

- Multiplier les efforts pour permettre un accès sans entraves, exempt de droits et de quotas à tous les PMA en :
 - Accordant un accès exempt de droits et de quotas à tous les produits exportés par les PMA ;
 - Réformant (et simplifiant) les règles d'origine d'ici 2015 afin de permettre aux autres pays en développement d'apporter leur contribution ;
 - En supprimant les délais sur les régimes commerciaux impliquant des PMA.
- Faire en sorte que toutes les économies des marchés émergents qui en ont la possibilité offrent également un accès libre de droits et de quotas aux produits des PMA.

Objectif no. 4	Réduire l'écart de productivité dans le secteur agricole
But associé	Doubler d'ici 2020 les niveaux de productivité de l'agriculture de 2008

Le secteur agricole des PMA est confronté à un défi de taille en raison du manque d'investissements dans les infrastructures physiques, le développement scientifique et technologique et les services de recherche et de vulgarisation. De plus, le développement de l'agriculture s'est heurté à une quantité de difficultés liées aux changements climatiques telles que la déforestation et la désertification, la dévastation des terres et la dégradation des sols, les poussières, les inondations, les cyclones, les tsunamis, les tremblements de terre, la sécheresse, les phénomènes climatiques imprévisibles, la disparition de la biodiversité, la plus faible disponibilité de l'eau et la diminution de sa qualité.

Les freins au développement rural sont très variés et de natures différentes. Les investissements insuffisants dans le développement rural limitent l'accès aux infrastructures, ce qui restreint le flux de biens et de services pour les ruraux pauvres. De plus, l'accès limité aux techniques agricoles a eu des effets négatifs sur la productivité agricole.

De ce fait, de nombreux PMA ont enregistré ces dernières années un déclin de leur productivité et de leur production et la plupart d'entre eux sont devenus des importateurs nets de denrées alimentaires. Toutefois, l'agriculture est un secteur central dans les PMA, car elle est à la base de la sécurité alimentaire, de l'éradication de la pauvreté, des possibilités de plein emploi et de travail décent, de l'émancipation des femmes, du développement rural et du développement économique durable grâce à l'augmentation des recettes de devises, de la diversification des produits de base et des capacités d'industrie agroalimentaire.

Les PMA doivent adopter des plans globaux de développement agricole national et des plans de sécurité alimentaire totalement intégrés aux priorités de développement national et qui puissent apporter la sécurité alimentaire et permettre la transformation des économies rurales.

Mesures de soutien international envisagées :

- Renforcer l'aide destinée à l'agriculture, dont l'aide au développement de services de vulgarisation agricole et aux échanges Sud-Sud ;
- Supprimer les barrières et mettre en place des incitations au transfert de technologie, notamment celle issue de pays à revenu intermédiaire aux climats similaires, mais aux résultats agricoles plus satisfaisants ;
- Soutenir l'accroissement de la productivité de l'agriculture pluviale et, le cas échéant, l'extension des surfaces irriguées (particulièrement en Afrique subsaharienne) ;
- Offrir une aide technique et financière aux programmes destinés à la rationalisation des régimes fonciers.
- Adopter un ensemble de principes directeurs portant sur les contrats de concessions de terres établis entre les PMA et les investisseurs étrangers afin de protéger le droit à la propriété et à l'alimentation des peuples des PMA.
- Investir dans la recherche et le développement dans le secteur agricole pour développer pleinement les potentiels nationaux et régionaux.

Objectif no. 5	Comblent le déficit en matière d'infrastructures
But associé no. 1	Augmenter de 50 % le kilométrage combiné des voies bitumées et voies ferrées d'ici 2021
But associé no. 2	Améliorer l'accès à l'énergie

Les PMA pâtissent d'un profond déficit d'infrastructures physiques, même par rapport aux autres pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur. Pour que ces pays puissent sortir du statut de « moins avancés » et tirer parti des perspectives offertes par le commerce et les investissements, il est primordial d'améliorer nettement la qualité et l'étendue de leurs infrastructures physiques.

Ces pays sont également confrontés à d'importantes pénuries énergétiques, même si nombre d'entre eux seraient particulièrement bien placés pour profiter des nouvelles formes d'énergie telles que le vent, le soleil et les marées. L'absence d'améliorations en termes de quantité et de fiabilité de l'énergie continuera de freiner le développement dans de nombreux autres domaines, notamment le secteur manufacturier.

Mesures de soutien international envisagées :

- Instaurer et doter de ressources suffisantes un Fonds d'Infrastructure (Géré par la Banque mondiale et décaissé par la Banque mondiale et les banques régionales de développement) auquel les PMA peuvent accéder pour améliorer leurs infrastructures ;
- Encourager et financer des programmes régionaux qui tirent parti de l'interconnexion des infrastructures de transport et de la relation étroite et symbiotique entre les États enclavés et leurs États côtiers voisins en termes de création et d'entretien de réseaux de transports indispensables ;
- Adopter des politiques, des stratégies et des plans intégrés de développement de la sécurité énergétique afin de mettre en place un secteur énergétique solide assurant à tous un accès à l'énergie et favorisant la croissance économique et le développement durable ;
- Transférer la technologie nécessaire aux PMA afin de développer et mettre sur pieds des infrastructures énergétiques et un approvisionnement diversifié, rentable, fiable, propre et abordable, comprenant les énergies nouvelles et renouvelables.

Objectif no. 6	Débarrasser les PMA du spectre du surendettement
But associé	Réduction supplémentaire de la dette bilatérale et multilatérale pour les PMA surendettés
But associé	Augmentation substantielle de la proportion des dons dans les ressources accordées aux PMA
But associé	Élaboration d'instruments de dette nouveaux et innovateurs qui répondent mieux aux défis rencontrés par les PMA

Le surendettement - le service de la dette dépassant la capacité de remboursement d'un pays - peut inhiber les perspectives de développement des PMA tout autant que n'importe quelle vulnérabilité qui caractérise le statut de pays moins avancés. Outre la pression exercée sur les finances publiques, le fardeau de la dette peut conduire à des réductions et des distorsions dans les décisions d'investissement public et privé et limiter les options en termes de politiques.

Même si la plupart des PMA qui ont été autrefois des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ont bénéficié d'un allègement de la dette grâce aux initiatives PPTÉ renforcée et d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), les PMA se heurtent encore au surendettement ou courent le risque de surendettement⁷.

⁷ Selon un rapport du FMI ("Preserving Debt Sustainability in low-Income Countries in the Wake of the Global Crisis," avril 2010) dix PMA sont surendettés et neuf autres sont hautement exposés à ce risque.

Il ya plusieurs raisons à ceci. Quelques pays n'ont pas encore atteint le point d'achèvement du processus PPTE (requis pour obtenir la pleine éligibilité tant pour le processus PPTE qu'IADM d'allègement de la dette) et tous les créanciers ne se sont pas engagés dans ces processus d'allègement de la dette. En outre, la crise financière a affecté négativement le profil d'endettement de nombreux PMA en augmentant la charge sur le secteur public alors même que les recettes internes et, parfois, les flux d'aide extérieure ont diminué. Des niveaux élevés d'emprunts et la concessionnalité limitée des flux de dette extérieure ont également accru le fardeau présent et / ou futur du service de la dette dans de nombreux pays.

Bien que les initiatives PPTE et IADM, en plus du Club de Paris, puissent aider les pays à réduire leur fardeau de service de la dette, ils n'éliminent pas complètement la perspective de surendettement. Si l'on veut que l'objectif de réduire de moitié le nombre de PMA au cours des dix prochaines années reste réaliste, la dette ne devrait pas entraver la poursuite des programmes et des politiques visant à éliminer le désavantage structurel auquel ces pays sont confrontés. L'allègement de la dette, combiné avec un renforcement de l'aide au développement sous forme de dons et avec l'élaboration de nouveaux instruments de dette mieux adaptés aux défis auxquels sont confrontés les PMA, aidera grandement à donner à ces pays l'espace qui leur permettra de déployer les politiques requises pour atteindre cet objectif difficile. Toutefois, si les pays donateurs et les prêteurs commerciaux doivent offrir un allègement supplémentaire de la dette ou son annulation dans le cadre de leur contribution au succès des PMA, il est raisonnable qu'en contrepartie ils exigent une meilleure gestion des finances publiques, des contraintes sur l'emprunt national, et des efforts évidents de poursuite des objectifs de développement humain spécifiés dans le programme d'action.

Mesures de soutien international envisagées :

- Mettre en œuvre une nouvelle initiative visant à offrir une réduction supplémentaire de la dette ;
- Augmenter substantiellement la part de l'aide aux PMA qui est allouée sous forme de dons ;
- Élaborer des instruments d'endettement nouveaux et novateurs (comme les obligations indexées sur le PIB et les produits de base) mieux adaptés à la réalité des PMA et donc moins susceptibles d'entraîner des charges d'endettement ne correspondant pas à la capacité de remboursement des pays dans une année donnée.
- Renforcer les efforts visant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures, y compris la participation du secteur informel.

Objectif no. 7	Gérer les flux migratoires
But associé	Renforcer la réponse des PMA face aux pressions démographiques

Les populations des PMA sont parmi les plus jeunes et les plus dynamiques du monde. Lorsqu'il est possible à certains de travailler hors du pays, ils font parvenir à leurs familles d'importantes ressources financières qui peuvent contribuer à réduire les niveaux de pauvreté, mais aussi servir de capital de départ à un investissement de petite taille. La facilité avec laquelle les populations migrantes des PMA peuvent travailler à l'extérieur et transférer des fonds dans leur pays d'origine aurait donc un impact notable tant sur les taux de réduction de la pauvreté que sur les taux de croissance dans ces pays.

Mesures de soutien international envisagées :

- Dans les pays développés et les autres pays comptant d'importantes populations de migrants, cibler les programmes susceptibles d'améliorer et de protéger les transferts de fonds entre pays hôtes et PMA ;
- Permettre une augmentation temporaire des flux migratoires en provenance des PMA lorsque des situations de crises exacerbent les pressions démographiques ;
- Encourager les approches régionales du développement du capital humain en combinant la mobilité de la main d'œuvre et le développement des compétences au sein des régions ;
- Encourager l'adhésion aux accords internationaux sur la protection des droits des migrants et de leurs familles ;
- Faire progresser le processus de consultation sur les migrations et le développement en adoptant des mesures consensuelles arrêtées dans le cadre du Forum international sur les mouvements migratoires et le développement.

Chapitre 4 : Cibler les vulnérabilités particulières aux PMA

Tous les PMA connaissent d'importantes vulnérabilités économiques, mais la nature même de ces faiblesses varie en fonction des différents groupes de PMA. Les économies des petits États insulaires et les pays aux zones côtières basses sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, conséquence du réchauffement climatique ; les pays sans littoral sont confrontés au terrain miné que représente la malédiction des ressources (dont la corruption ne représente qu'un enjeu parmi d'autres) ; et de nombreux PMA, s'ils ne sont pas en situation de conflit, sont des pays sortant d'une situation de conflit.

Pour que ces pays puissent s'affranchir de leur statut de PMA, ces vulnérabilités devront être spécifiquement ciblées par le biais de programmes efficaces susceptibles de générer des incitations à l'action tant au niveau national qu'international.

Les difficultés rencontrées par certains de ces différentes catégories de pays les moins avancés, tels que les PMA sans littoral et les petits États insulaires en développement sont traitées par des mesures de soutien spécifiques convenus par la communauté internationale à travers des plans d'action dédiés. Les PMA confrontés à l'insécurité alimentaire et tributaires des importations doivent être soutenus par des programmes dédiés offrant une aide d'urgence et des programmes à moyen et long terme. À cet effet, les recommandations politiques avancées par le Secrétaire général dans le Cadre d'action global sont pertinentes. Les PMA confrontés à l'insécurité énergétique ont besoin d'un soutien particulier dans le renforcement de leurs ressources énergétiques nationales ainsi que dans l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et la diversification vers des sources d'énergie renouvelables. Les PMA exposés aux catastrophes naturelles ont besoin de soutien pour mettre en place des mesures de prévention et d'atténuation des catastrophes.

Nous, personnalités éminentes, appelons à la mise en œuvre complète de ces objectifs de développement convenus. Les pays sortant d'un conflit doivent continuer à retenir toute l'attention de la communauté internationale. Dans les PMA en conflit ou sortant d'un conflit, il faut accorder une attention particulière au renforcement de la paix, y compris par le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation et la réintégration des anciens combattants, ainsi qu'à la reconstruction des institutions et des infrastructures, aux réformes de la sécurité et à la restauration de la primauté du droit. La Commission des Nations Unies pour le renforcement de la paix doit également aider ces pays à développer des cadres stratégiques favorisant la reprise économique et une croissance soutenue.

Pour les pays riches en ressources naturelles, nous appelons à renforcer leurs capacités de négociation afin que leur population puisse bénéficier au maximum

de ces avantages. Tous les pays et investisseurs doivent également adhérer à des programmes de transparence, comme l'ITIE et d'autres, afin d'assurer aux PMA une part équitable des fruits de l'exploitation de leurs ressources naturelles en plus de la création et la rétention de valeur ajoutée.

Objectif no. 8	Se préparer au et relever le défi du changement climatique
But associé	Reconstitution du Fonds pour les pays les moins avancés

Il est prévisible que les PMA soient négativement et de façon disproportionnée affectés par les effets du changement climatique, tels que la hausse du niveau des mers et l'apparition d'événements liés à des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que la désertification et la déforestation. Ces pays auront besoin d'aide dans la préparation et l'adaptation à ces effets néfastes face auxquels ils restent très vulnérables. Le Fonds pour les PMA n'a jamais été très important et s'est considérablement asséché. Il a désespérément besoin d'être reconstitué et étoffé afin de répondre aux besoins des PMA à l'avenir.

Mesures de soutien international envisagées :

- Reconstituer de manière substantielle le Fonds pour les pays les moins avancés ;
- Le Fonds vert doit donner la priorité aux PMA en leur dédiant des fonds substantiels ;
- Les engagements de financement rapide pris à Copenhague en faveur des pays vulnérables, y compris les PMA, doivent être tenus et les ressources mises à disposition de toute urgence ;
- Augmenter le financement à l'échelle internationale et la recherche sur les changements climatiques et ses effets potentiels.

Objectif no. 9	Assurer un accès aux voies commerciales et fournir des infrastructures et des équipements de transports de qualité aux pays sans littoral
But associé	Tous les pays sans littoral doivent pouvoir accéder au minimum à une voie commerciale de qualité, juridiquement protégée et sécurisée d'ici 2015

Toutes les économies enclavées sont dépendantes des voies commerciales passant par les États côtiers voisins pour leurs exportations et importations. Le libre accès à ces voies est rarement garanti, les guerres civiles les endommagent souvent ou les rendent inaccessibles, des coûts élevés de transit (accompagnés

de procédures administratives lentes) sont appliqués au passage des frontières et des modifications tarifaires arbitraires peuvent être opérées. L'absence d'accès commerciaux fiables et abordables compromet les progrès dans le domaine du commerce et le développement des infrastructures de ces pays.

Mesures de soutien international envisagées :

- Fournir un espace juridique suffisamment financé pour faciliter les négociations et la mise en œuvre d'accords pour un transport sécurisé entre les PMA sans littoral et les États côtiers voisins qui répondent à la situation économique, la souveraineté et les besoins de sécurité des pays de transit tout en assurant la sécurité de l'accès à des coûts raisonnables et prévisibles pour les PMA sans littoral ;
- Fournir les ressources adéquates, à travers les Banques Africaine et Asiatique de Développement, permettant d'améliorer et d'entretenir les principales voies commerciales de tous les PMA sans littoral.

Objectif no. 10	Assurer un meilleur environnement pour l'exploitation productive des ressources naturelles
But associé no. 1	Promulguer et appliquer des règles de divulgation juridiquement contraignantes destinées aux compagnies transnationales d'exploitation de ressources
But associé no. 2	Développer un ensemble de règles applicables garantissant la responsabilité des compagnies d'exploitation de ressources (et non des gouvernements des PMA) quant aux dommages causés à l'environnement suite à cette exploitation
But associé no. 3	Fournir un mécanisme de financement permettant aux PMA de bénéficier de l'aide d'experts indépendants lors de négociations d'accords concernant l'extraction des ressources
But associé no. 4	Mettre en place des fonds d'affectation spéciale pour les générations futures financés jusqu'à 25% par les revenus issus des ressources naturelles

Le spectre de la corruption et le détournement d'une part élevée des ressources publiques au profit d'intérêts privés font partie intégrante des négociations portant sur les ressources naturelles et leur exploitation. Ce comportement n'est pas inhérent aux PMA ou aux compagnies transnationales travaillant dans les PMA mais ils se font particulièrement sentir dans ces pays du fait de la fragilité des institutions et de la capacité administrative limitée caractéristiques de ces

économies. De plus, ces pays manquent généralement de capacités techniques locales pour négocier des accords concernant l'exploitation des ressources qui garantissent des bénéfices économiques réels et substantiels, soit sous la forme de redevances, de taxes ou de répercussions positives sur l'économie locale. Ainsi, ces pays stagnent dans le sous-développement tandis que d'importantes richesses sont produites à partir de l'exploitation de leurs ressources limitées.

Les catastrophes d'origine humaine pouvant survenir lors de l'extraction des ressources peuvent entraîner des dommages à long terme et des catastrophes écologiques. Pour un petit PMA, une catastrophe à peine équivalente au cinquième de la marée noire du Golfe du Mexique pourrait conduire à une pénurie durable (sans compter les coûts environnementaux et sanitaires). Pour ces pays, il serait impératif d'élaborer des normes et réglementations environnementales nationales applicables qui protègent efficacement leurs intérêts. Une approche plus appropriée consisterait à élaborer des règles internationales contraignantes, ou des lignes directrices, qui délimiteraient la responsabilité des compagnies d'exploitation de ressources, garantissant ainsi la prise en charge par ces compagnies des coûts engendrés par toute catastrophe d'origine humaine découlant de l'extraction de ressources.

La chute brutale du prix des matières premières historiquement élevé en 2008 et la flambée actuelle des denrées alimentaires et le prix de certains minéraux rappelle le fait que la volatilité des prix est la norme pour la plupart des produits primaires. Les PMA qui exportent ces produits ont généralement à faire face à plusieurs vulnérabilités autres que les variations de prix. Un Fonds de stabilisation des produits de base aiderait ces pays à mieux gérer ces variations de prix et réduirait leurs effets économiques négatifs. En outre, des flux de revenus publics et privés plus prévisibles aideraient à mieux planifier dans le long terme les investissements publics et privés.

Mesures de soutien international envisagées :

- Développer et promulguer des règles de divulgation, semblables à celles de l'UE mais gérées et mises en œuvre par l'OMC (ou un autre organe international), qui garantissent la transparence de toute transaction portant sur l'extraction de ressources et faisant intervenir des compagnies transnationales.
- Les PMA et leurs partenaires devraient introduire des codes de conduite pour les entreprises d'extraction des ressources dans le cadre des mesures concernant les investissements liés au commerce et des accords de promotion des investissements bilatéraux pour couvrir des questions comme les dommages environnementaux ainsi que l'augmentation et le maintien de la valeur ajoutée ;
- Développer et fournir un fonds de soutien juridique et technique pour les PMA négociant des accords d'extraction des ressources ;

- Aider à instaurer des fonds souverains pour les générations futures dans les PMA riches en ressources et créer des structures de gouvernance et des capacités de gestion de ces fonds ;
- Encourager, par une assistance technique, les transferts de technologie et le financement d'initiatives de renforcement des capacités, le développement des connaissances, des compétences et des capacités qui permettraient aux PMA d'accéder, sur l'échelle de production, à des niveaux plus élevés de valeur ajoutée dans la production des produits de base.

Conclusion

L'histoire telle que peinte par le développement économique des PMA au cours de ces dernières décennies suggère une situation moins reluisante comparée à celle d'autres pays en développement. Bien que quelques pays aient enregistré des réussites dans des domaines spécifiques, la situation des PMA, en tant que groupe, n'a fait que s'aggraver au cours des trois dernières décennies. Certains pays ont enregistré quelques succès individuels dans des domaines spécifiques, mais, en tant que groupe, les PMA sont devenus plus « moins avancés » au cours des trois dernières décennies. Non seulement la plupart des PMA n'ont pas réussi à sortir de leur statut, mais ils ont également accentué leur retard sur d'autres pays à faible revenu ou à revenu moyen inférieur en termes de revenu, d'éducation et d'exportations, entre autres indicateurs. Nous ne pouvons pas ignorer la conclusion qui s'impose à nous : les handicaps structurels de ces économies, freinées par un faible capital humain, une dépendance par rapport à un secteur agricole fragile et des exportations peu diversifiées, sont les éléments clés de la marginalisation persistante de ces pays dans l'économie mondiale. En résumé, la condition de « moins développés » a abouti à générer « moins de développement ».

Néanmoins, certains PMA ont été en mesure de réaliser des progrès en termes de croissance économique ainsi que grâce à une diversification et une amélioration de certains indicateurs de santé et d'éducation. Ces expériences réussies sont des exemples positifs de ce qu'il est possible de réaliser dans les PMA grâce à la solidarité mondiale et à la coopération internationale. Assurer le développement et une croissance économique durable dans les PMA permettra à ce groupe de pays de jouer un rôle important dans l'économie mondiale, non seulement en tant que producteurs et exportateurs, mais aussi comme importants consommateurs étant donné leur poids démographique et la hausse de leurs revenus et pouvoir d'achat. Par conséquent, investir dans les PMA est une bonne décision commerciale et le monde a suffisamment de ressources pour faire la différence.

Notre Groupe pense que, si l'on ne s'attaque pas aux faiblesses structurelles qui rendent ces pays « moins développés », on n'inversera pas leur marginalisation croissante. Le Groupe de personnalités éminentes suggère par conséquent, dans les termes les plus forts, que le prochain programme d'action (plan d'action) soit axé sur la réduction du fossé structurel existant entre les PMA et d'autres pays appartenant aux mêmes catégories de revenus. Plus précisément, un nouveau plan d'action devra viser à réduire les écarts en termes de développement humain (éducation, santé, alimentation, etc.), de performances à l'exportation, de productivité agricole et des infrastructures. Si nous y parvenons, alors la diminution de moitié du nombre de PMA d'ici 2021 sera un objectif réaliste.

Pour être efficace, le nouveau Programme d'action doit comporter une différenciation claire des responsabilités entre la communauté internationale et les PMA; un nombre limité d'objectifs clairs et des buts associés et quantifiables ainsi qu'un mécanisme d'évaluation de la performance des gouvernements des PMA et de leurs partenaires et une évaluation des progrès accomplis au cours de la prochaine décennie. Ce Plan d'action doit également insister sur la participation des organismes régionaux (dont les PMA font partie en tant que membres) pour assurer la coordination et la capacité de surveillance nécessaires pour maximiser les bénéfices des programmes multi-pays et aider à évaluer les progrès. Les économies des marchés émergents et des autres pays en développement en mesure de le faire devraient également jouer un rôle de premier plan dans le nouveau programme. Ces pays disposent d'importants avantages comparatifs en matière de transfert de technologie et d'assistance technique dont les PMA devraient pouvoir disposer.

Avant tout, les gouvernements et les populations des PMA doivent être au cœur de leur propre développement. En collaboration avec la société civile et le secteur privé, les gouvernements des PMA doivent trouver les moyens d'intégrer les objectifs et les cibles du nouveau programme dans des plans nationaux de développement qui reflètent les aspirations et les sensibilités nationales et de pouvoir ainsi mobiliser les énergies domestiques. Ils devront également démontrer une capacité à mettre en œuvre ces plans avec doigté. La réussite requiert des ressources et un environnement propices fournis par la communauté internationale, mais elle sera finalement incarnée par la créativité et la persévérance des populations des PMA. Ces capacités, nous savons qu'elles existent en abondance.

Annexe

Tableau A1 : Pays les moins avancés (PMA) en janvier 2011

Afghanistan	Djibouti	Madagascar	Sierra Leone
Angola	Guinée équatoriale	Malawi	Îles Salomon
Bangladesh	Érythrée	Mali	Somalie
Bénin	Éthiopie	Mauritanie	Soudan
Bhoutan	Gambie	Mozambique	Tanzanie
Burkina Faso	Guinée	Myanmar	Timor-Leste
Burundi	Guinée-Bissau	Népal	Togo
Cambodge	Haïti	Niger	Tuvalu
République centrafricaine	Kiribati	Rwanda	Ouganda
Tchad	République démocratique populaire lao	Samoa	Vanuatu
République démocratique du Congo	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe	Yémen
Comores	Libéria	Sénégal	Zambie

Source : UN-OHRLLS

Tableau A2 : Pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur n'appartenant pas aux « pays les moins avancés » (PFRMI)

Arménie	Géorgie	Mongolie	Thaïlande
Belize	Ghana	Maroc	Tunisie
Bolivie	Guatemala	Nicaragua	Turkménistan
Cameroun	Guyana	Pakistan	Ukraine
Cap-Vert	Honduras	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Ouzbékistan
République du Congo	Jordanie	Paraguay	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Indonésie	Philippines	Zimbabwe
Équateur	Kenya	Sri Lanka	
République arabe d'Égypte	République kirghize	Swaziland	
El Salvador	Moldova	Tadjikistan	

Source : Banque mondiale

Tableau A3 : Groupement régional des pays les moins avancés

Pays	Région	Organisations régionales pertinentes
Kiribati Samoa Îles Salomon Timor-Leste Tuvalu Vanuatu	Pacifique	Banque asiatique de développement (BASD) Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) Forum des îles du Pacifique (PIF)
Cambodge République démocratique populaire lao Myanmar	Asie du Sud-Est	Banque asiatique de développement (BASD) Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
Afghanistan Bangladesh Bhoutan Népal	Asie du Sud	Banque asiatique de développement (BASD) Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Burundi Erythrée Éthiopie Madagascar Rwanda Tanzanie Ouganda	Afrique de l'Est	Banque africaine de développement (BAD) Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA) Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
Comores Djibouti Mauritanie Somalie Soudan Yémen	États arabes	Banque africaine de développement (BAD) Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA) Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie occidentale (CESAO) Ligue des États arabes (LEA) Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
Lesotho Malawi Mozambique Zambie	Afrique australe	Banque africaine de développement (BAD) Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADEC) Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) Union douanière d'Afrique australe (SACU)

Tableau A3 : Groupement régional des pays les moins avancés (suite)

Pays	Région	Organisations régionales pertinentes
Angola Tchad République centrafricaine République démocratique du Congo Guinée équatoriale Sao Tomé-et-Principe	Afrique centrale	Banque africaine de développement (BAD) Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA) Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)
Bénin Burkina Faso Gambie Guinée Guinée-Bissau Libéria Mali Niger Sénégal Sierra Leone Togo	Afrique de l'Ouest	Banque africaine de développement (BAD) Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA) Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Union monétaire ouest africaine (UMOA)
Haïti	Amérique centrale et Caraïbes	Banque interaméricaine de développement (BID) Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) Communauté des Caraïbes (CARICOM)

Source : UN-OHRLLS et sites Internet de différentes organisations régionales.

the 1990s, the number of people with a disability in the United States has increased by 25% (U.S. Census Bureau, 2000). The number of people with a disability in the United States is expected to increase to 35% by the year 2020 (U.S. Census Bureau, 2000).

As the number of people with a disability increases, the need for accessible information and communication technologies (ICT) also increases. The United States Department of Justice (DOJ) has issued a series of regulations that require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability (DOJ, 2000). The regulations require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication.

The regulations also require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication. The regulations require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication.

The regulations also require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication. The regulations require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication.

The regulations also require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication. The regulations require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication.

The regulations also require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication. The regulations require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication.

The regulations also require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication. The regulations require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication.

The regulations also require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication. The regulations require federal agencies to make their ICT accessible to people with a disability in a way that is equivalent to the way that people without a disability can access the information and communication.



UN-OHRLLS

Nations Unies, DC 1-1210

New York, NY 10017, USA

Téléphone: (917) 367-6006

Fax: (917) 367-3415

Courriel: OHRLLS-UNHQ@un.org

www.un.org/ohrls